



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

régulation du trafic

Question au Gouvernement n° 1684

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Eric Besson.

M. Eric Besson. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Monsieur le ministre, à présent que la situation s'est normalisée, permettez-moi de revenir sur les raisons de la paralysie de la vallée du Rhône, samedi dernier.

Contrairement à ce qui a été suggéré hier dans cette enceinte, les éléments naturels ne suffisent pas à expliquer que des milliers d'usagers de l'autoroute se soient retrouvés coincés dans une nasse. Certes, la neige est tombée. Elle était prévisible, était prévue et son abondance a probablement été sous-estimée. Mais, comme il y a trois ans, ce sont d'abord des erreurs humaines, ce qu'il faut bien appeler des fautes lourdes, qui ont transformé un incident en cauchemar pour les familles.

Il y a trois jours, comme il y a trois ans, la Société des autoroutes du sud de la France s'est révélée incapable d'assumer ses responsabilités de concessionnaire, sous-estimant dès le début de l'après-midi la gravité de la situation, incapable de filtrer l'accès à l'autoroute et d'organiser des convois de camions derrière un chasse-neige - ce que, dans le jargon des salariés de l'autoroute, on appelle des «ateliers», incapable d'informer clairement les usagers, comme en témoignent les informations débilées diffusées des heures durant par Radio Trafic, se contentant finalement, ce week-end, comme il y a trois ans, d'ouvrir toutes ses issues pour laisser ses clients s'embourber sur les nationales et les départementales.

Il y a trois jours, comme il y a trois ans, la coopération interdépartementale et interrégionale entre les services de l'Etat s'est révélée déficiente. Une nouvelle fois, nous avons laissé, pendant des heures, des milliers de véhicules se heurter au mur de poids lourds en perdition. Nous n'avons pas été capables de dire à ceux qui remontaient du sud de l'Europe en passant par Avignon que la vallée était bouchée.

Ce week-end encore, nous avons évité le pire grâce à la mobilisation spontanée de centaines de bénévoles, de pompiers, de gendarmes, d'agents de la DDE et des élus.

Nous avons eu, aussi, beaucoup de chance. Il y a trois ans, comme ce week-end, les nuits que les usagers ont passées sur l'autoroute ou à errer au bord des routes ont été paradoxalement d'une température clémente. Le sort ne sera pas toujours aussi favorable. Nous voulons en finir une bonne fois pour toutes avec la litanie des bouchons et des accidents de l'été dans la vallée du Rhône, et nous sommes déjà lassés du feuilleton hivernal des naufragés de la neige.

Messieurs les ministres concernés, nous vous demandons de bien vouloir faire procéder par vos services à l'examen détaillé des carences de notre sécurité collective.

M. Lucien Degauchy. Que fait le ministre ?

M. Eric Besson. Nous souhaitons que si, d'aventure, la vallée du Rhône devait à nouveau se retrouver bouchée, le préfet de région ou le préfet de la Drôme ait clairement le pouvoir d'en limiter, voire d'en interdire l'accès.

Nous voulons que l'accès des poids lourds qui assurent les liaisons grandes distances entre le nord et le sud de l'Europe soit réglementé lors des grands départs, aux retours de vacances ou lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises.

M. René André. Démagogie !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. La question !

M. Eric Besson. Nous souhaitons, comme vous l'avez annoncé cette semaine, que la coopération entre le rail et

la route soit rapidement renforcée.

Nous vous demandons d'accorder une attention particulière à ce cordon vital, mais fragile, qu'est la vallée du Rhône. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement, pour une réponse rapide.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, vous revenez sur les conséquences des récentes chutes de neige, et vous élargissez le débat, ce que je crois tout à fait utile.

Le plan «neige» décidé après 1997 prévoit explicitement le stationnement forcé des poids lourds, vous l'avez dit. Cette mesure a permis d'éviter une paralysie du réseau parallèle dans la zone de la vallée du Rhône.

Mais comme vous l'avez également souligné, des dysfonctionnements ont été constatés, qu'il s'agisse du moment où la décision de fermeture a été prise ou de l'information fournie aux usagers. Aussi Jean-Pierre Chevènement et moi-même avons-nous décidé la mise en place d'une inspection conjointe, pour tirer les enseignements et prendre les décisions utiles afin qu'une telle situation de crise ne puisse se reproduire. Vous suggérez par ailleurs, monsieur le député, de restreindre l'accès des poids lourds aux autoroutes lors des grandes migrations ou en fonction des aléas météorologiques. Vous le savez, le Gouvernement, d'ailleurs soutenu, je crois, par le Parlement unanime, est déterminé à s'opposer aux velléités de la Commission européenne ou de certains pays de remettre en cause les restrictions de circulation des poids lourds lors des grands week-ends.

Enfin, vous évoquez, plus généralement, la saturation du couloir rhodanien et posez le problème du transfert de la route vers le rail. Cela correspond tout à fait à la démarche du Gouvernement. La mise en service du TGV Méditerranée va permettre de libérer des sillons, mais il ne faut pas se leurrer: si nous ne désengorgeons pas ces noeuds de difficultés que sont Dijon, Lyon, Montpellier et Nîmes, notre action sera vaine. Le contrat de plan, qui traduit les efforts du Gouvernement en la matière, permettra une amélioration. Il faut renforcer le transport des marchandises par voie ferroviaire, le transport combiné et le ferroutage.

M. Jacques Desallangre. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Il en va de même pour les voies routières structurantes, qu'il s'agisse de l'A 75, avec la réalisation du viaduc de Millau et la liaison avec l'autoroute A 9 à hauteur de Béziers, ou de l'A 51 avec la fin de la concertation avant la prise des décisions.

Le Gouvernement, dans le débat sur le transport routier et le transport des marchandises, est décidé à changer la donne dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Éric Besson](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1684

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1999, page 10060

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 novembre 1999